PROJET DE RÉDUCTION DES IMPACTS DES INFRASTRUCTURES SUR LES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS EN AFRIQUE DE L'OUEST (PRISE)

TERMES DE REFERENCE

INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES SUSCEPTIBLES D'IMPACTER LES ECOSYSTEMES COTIERS SENSIBLES ET CARTOGRAPHIE DES RISQUES LIES A CES INFRASTRUCTURES DANS LA ZONE COTIERE DE LA MAURITANIE

1. Contexte et justification

L'espace côtier ouest-africain abrite plusieurs écosystèmes originaux (mangroves, herbiers marins, estuaires, etc.) et de nombreuses espèces de flore et de faune sauvages. Ces ressources soutiennent et procurent de nombreux services écologiques, généralement considérés comme biens communs car vitaux pour l'humanité. Cependant, l'espace côtier ouest-africain fait face à d'importantes mutations qui s'expriment notamment au travers du développement des infrastructures touristiques, urbaines, hydroagricoles, minières, pétrolières et de transport. Ce processus s'accompagne de dégradation des écosystèmes de l'espace côtier ouest-africain, particulièrement des sites de pontes des tortues marines, des mangroves, des herbiers marins, ainsi que de perte de biodiversité.

Face au développement des infrastructures évoquées précédemment, Wetlands International Afrique Côte Occidentale (WIACO) met actuellement en œuvre la deuxième Phase du Projet de réduction de l'impact des infrastructures sur les écosystèmes côtiers en Afrique de l'Ouest (PRISE). Ce Projet financé par la Fondation MAVA et co-implémenté avec le PRCM, vise à réduire les effets négatifs du développement des infrastructures sur les écosystèmes côtiers, particulièrement les herbiers marins, pontes des tortures et les mangroves des cinq pays de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Guinée, Guinée-Bissau, Cap-Vert et Mauritanie).

Il a été prévu dans la Stratégie 1 (Amélioration des connaissances et des outils) du Plan de travail 2021-2022, d'inventorier les infrastructures côtières existantes et prévues susceptibles d'impacter les écosystèmes sensibles et de cartographier les risques liés à leur implantation. Ces termes de référence définissent les éléments qui doivent permettre la réalisation de cette étude.

1. Objectifs

L'objectif général de cette étude est de réaliser un inventaire des infrastructures susceptibles d'impacter les écosystèmes côtiers sensibles de la Mauritanie, notamment les mangroves, les herbiers marins et les sites de pontes des tortues marines, et de faire une cartographie des risques liés à ces infrastructures.

Les objectifs spécifiques sont de :

- Faire l'inventaire des infrastructures existantes ou prévues susceptibles d'impacter les écosystèmes côtiers sensibles, en précisant pour chaque infrastructure les sources de financement ;
- Classer les infrastructures par type (exemple : infrastructures routières, infrastructures portuaires, infrastructures agricoles, etc.) ;
- Classer les infrastructures par zones géographiques le long du littoral mauritanien
- Cartographier les risques liés à ces infrastructures et leurs impacts potentiels sur les écosystèmes côtiers sensibles ;
- Proposer des mesures d'atténuation et ou d'anticipation à envisager pour accroître la résilience des écosystèmes côtiers sensibles ;
- Réaliser une cartographie des parties prenantes et une caractérisation des acteurs clés comprenant entre autres le pouvoir de chacun d'entre eux (capacité d'influencer les décisions) afin de déterminer les décideurs et les acteurs pertinents pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées.
- Formuler des recommandations sur la manière d'engager les parties prenantes et de gérer durablement les risques identifiés afin de concilier de manière optimale les besoins de développement avec les priorités de conservation.

2. Résultats attendus

En utilisant, entre autres, la base de référence sous-régionale sur les infrastructures côtières et les données produites par le CSE/MOLOA pour la côte mauritanienne comme matériaux de référence, le consultant devrait produire les résultats suivants :

- Une liste complète est produite des principales infrastructures existantes et prévues le long du littoral avec indications des sources de financement ;
- Les infrastructures sont classifiées et catégorisées selon les dates de leur achèvement ;
- Une carte de distribution spatiale est produite des infrastructures le long du littoral mauritanien avec indications des risques et impacts potentiels sur les écosystèmes côtiers sensibles ;
- Des mesures réalisables d'atténuation des effets des infrastructures sur les écosystèmes côtiers le long du littoral mauritanien sont proposées ;
- Une analyse du pouvoir des parties prenantes clés est disponible ;
- Une approche pour promouvoir l'engagement de ces parties prenantes dans le développement et la gestion durable des infrastructures est proposée.

3. Taches, livrables et calendrier de la consultation

Taches	Livrables	Calendrier
Soumission du plan de travail	Un plan complet de travail et une note de compréhension des TdRs	Le Consultant soumettra son plan de travail et note de compréhension des TdRs à WIACO (Coordonnateur du projet PRISE) dans les 5 jours qui suivent la signature du contrat.
Soumission du rapport provisoire	Un rapport provisoire	Doit être soumis à WIACO pour révision dans les 20 jours qui suivent la signature du contrat
Une présentation ppt du rapport produit	Présentation PowerPoint	Le consultant présentera le rapport sous format ppt aux membres de l'Equipe National de Coordination (ENC) lors d'un atelier de validation
Soumission du rapport final	Un rapport final	Document finalisé et approuvé à soumettre dans les 5 jours qui suivent la réception des commentaires de l'ENC

4. Durée de la consultation

20 jours de travail, entre le 15 mai et le 15 juin 2021.

5. Lieu de travail

Lieu d'habitation du Consultant avec des déplacements obligatoires sur les zones côtières mauritanienne et le site prioritaire du projet PRISE, en l'occurrence le PNBA.

6. Profil du candidat Souhaité

Les candidats potentiels pour cette consultation doivent avoir le profil suivant :

A. Avoir un minimum niveau de licence aux sciences environnementales, gestion de la zone côtière, aménagement du territoire ou dans tout autre domaine affilié
B. Une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de l'évaluation de l'impact environnemental, gestion de l'environnement aquatique et/ou Aménagement du territoire ;
C. Une expérience professionnelle dans l'analyse des parties prenantes,
D. Une expertise en systèmes d'information géographique (SIG) ;
E. Bonnes aptitudes dans la rédaction de rapports, dans l'analyse et dans la présentation ;
F. Etre disposé(e) à travailler sous pression ;
G. Avoir une bonne compréhension de la langue française (écrire et lire) ;

7. Soumission dossiers de candidature

Les candidats sont invités à adresser leurs lettres de motivation et leur CV (y compris les attestations de travaux similaires précédemment effectués par le candidat) au bureau de Wetlands International Afrique (Adresse Email : hrprise@wetlands-africa.org) au plus tard le **10 mai 2021**.